

## Compte Rendu

### Commission Locale de l'Eau

Manspach, le 04 décembre 2024 à 9h30

Suite à l'invitation du 15 novembre 2024, sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Largue s'est réunie le mercredi 4 décembre 2024 à 9h30 à la salle communale de Manspach.

#### 1. Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

##### Présents :

M. Thierry JACOBBERGER, Maire de Balschwiller  
M. Marc PARENT, Maire de Saint-Ulrich  
Bernard SCHITTLY, Maire de Guevenatten ;  
M. Dominique SPRINGINSFELD, Maire de Durmenach et Vice-Président eau potable CC Sundgau  
M. Joseph BERBETT, Maire de Bisel et Vice-président de l'EPAGE Largue  
M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach et Président de l'EPAGE Largue  
M. Bertrand IVAIN, Maire de Saint-Bernard et Vice-président de l'EPAGE Largue  
M. Francis ROBISCHUNG, Maire de Traubach-le-Bas  
M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf et Vice-Président du PETR du Sundgau

##### Excusés :

Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, Conseillère d'Alsace, Mme Christelle LEHRY, Conseillère Régionale Grand-Est, M. Antoine ANTONY, Maire de Bendorf, M. Fabien ULMANN, Maire de Seppois-le-Haut et Président de la CCSAL; M. Didier MENETRE, Maire de Magny.

#### 2. Collège des utilisateurs et usagers

##### Présents :

M. Denis NASS, Chambre d'Agriculture de Région Alsace  
M. Laurent DEFFINIS, Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole  
Mme Christiane VELINOT, Chambre des Consommateurs d'Alsace  
Mme Dominique OESTERLE, Alsace Nature  
M. Jérémy DITNER, Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace

##### Excusés :

M. Vincent DIETEMANN, la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricole du Haut-Rhin, Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique donne mandat à Alsace Nature ; Mme Amandine AMAT, Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole

#### 3. Collège de l'Etat et des établissements publics

##### Présents :

Mme Juliette MOUQUET-FAYE, Agence Régionale de Santé du Grand-Est donne mandat à la DDT  
MM. Cédric CHABRIDIER et Christophe FLOTTE Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin  
MM. Quentin MORICE, Stéphane GOUDEY et Patrick POUCHELET, Voies Navigables de France

##### Excusés :

M. Jean-Marie WENDLING, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Altkirch ; Mme Delphine SPITZ, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Grand-Est donne mandat à la Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin; M. Philippe RUSSO, Agence de l'Eau Rhin Meuse  
M. Eric KRAUSER, Office Français de la Biodiversité

**SAGE Allan (associé) : Présent :** M. Miltiade CONSTANTAKATOS (Président du SAGE Allan), Mme Hélène LAMBERT, animatrice du SAGE le représente.

**Presse :** Mme Elisa MEYER (Journal L'Alsace)

**EPAGE LARGUE :** M. Nicolas FAESSEL (Animateur SAGE), M. Hugo LIENERT (riviériste)

**APRONA :** M. Baptiste REY (Chargé de projets – Coordinateur Projet INTERREG VI ERMES-ii-Rhin 2022-2025)

M. DIETMANN souhaite la bienvenue à Manspach à tous les membres de la CLE du SAGE Largue. « Dans quelques jours, le 16 décembre marque le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la loi sur l'eau, qui a conduit à la création des agences de l'eau, agence financière de bassin autonome, permettant de décliner les programmes d'intervention pluri annuels. Avec la Loi, l'eau devient un patrimoine commun de la nation et échappe à l'évaluation mercantile en devenant un bien commun. »

« La loi sur l'eau de 1992 a ensuite introduit les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux portés par les comités de bassin et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, eux même portés par les commissions locales de l'eau au niveau des sous bassins. Le 24 septembre 1999, sous l'impulsion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL), devenu aujourd'hui Etablissement Public d'aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), le Sundgau voit émerger le 1<sup>er</sup> SAGE volontaire de France. Durant ces 25 années, beaucoup de choses se sont passées, et nous avons la chance de disposer de l'Association pour la Protection de la Nappe d'Alsace (APRONA) et des projets Interreg Ermes Rhin/Rein. »

M. DIETMANN remercie M. Nicolas FAESSEL, Animateur du SAGE et ses collaborateurs, ainsi que M. Baptiste REY, hydrogéologue expert, chargé de projet à l'APRONA qui a accepté de nous présenter les perspectives hydriques du Sundgau, pour nous aider dans notre travail. « Je vous souhaite à tous une enrichissante réunion au service de l'avenir hydrique quantitatif et qualitatif du bassin versant de la Largue ».

M. DIETMANN présente l'ordre du jour de la réunion :

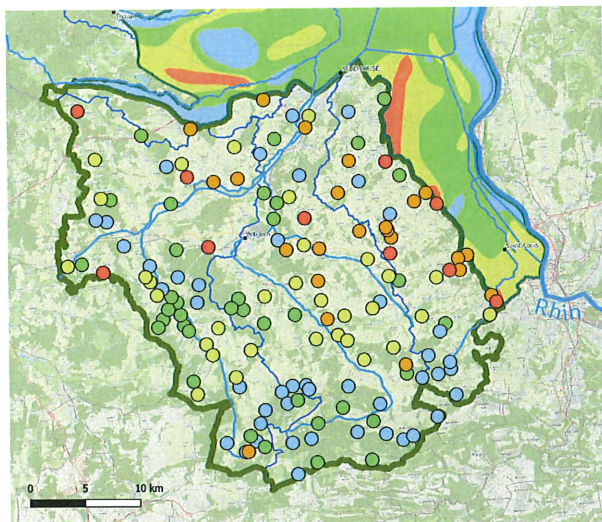
1. **Actualités**
2. **Présentation des premiers résultats au niveau du Sundgau du projet INTERREG ERMES-II Rhin, des paramètres Nitrates, Pesticides et Per- and PolyfluoroAlkyl Substances (PFAS), par l'APRONA**
3. **Bilan annuel de l'animation du SAGE Largue, délibération sur le rapport annuel des travaux de la CLE et des perspectives de la gestion des eaux (code de l'environnement R 212-34).**
4. **Discussion et délibération sur l'opportunité de la révision du SAGE Largue conformément à l'article R212-44-1 du code l'environnement.**
5. **Divers**

1. **Actualités**

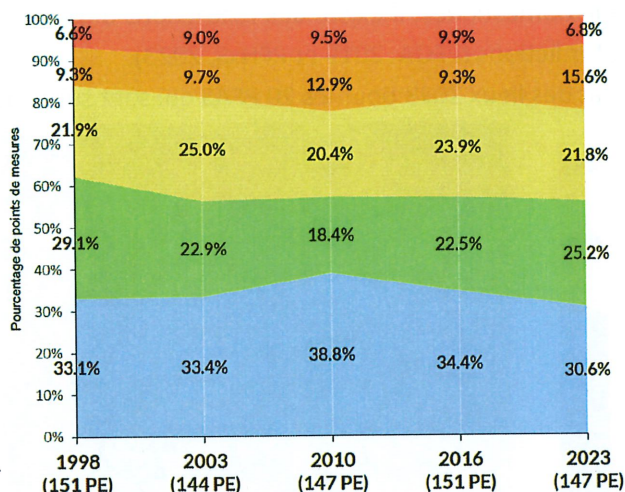
2. **Présentation des premiers résultats au niveau du Sundgau du projet INTERREG ERMES-II Rhin, des paramètres Nitrates, Pesticides et PFAS, par l'APRONA**

M. REY, présente les résultats de la campagne d'inventaire de la qualité des eaux des aquifères du Sundgau menée en 2023 par l'APRONA pour les paramètres Nitrates, Pesticides, PFAS.

Nitrates



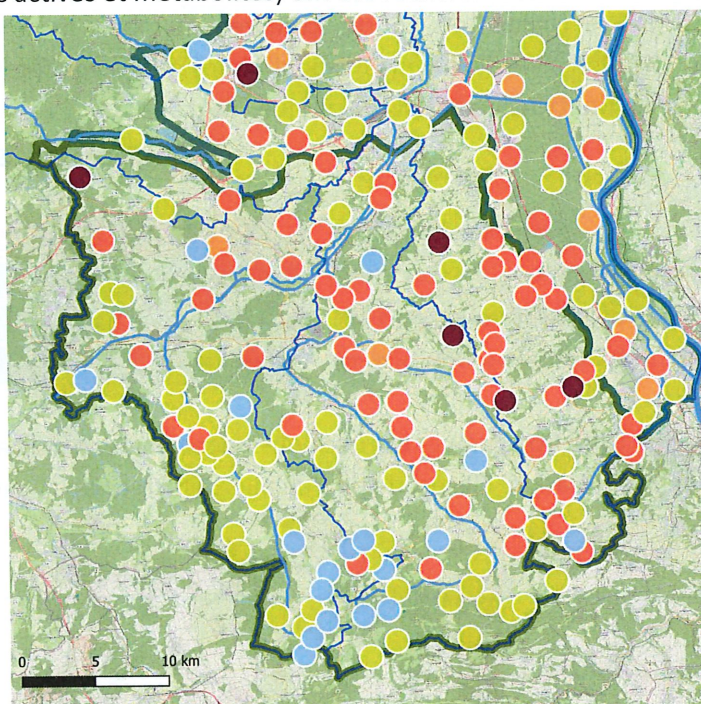
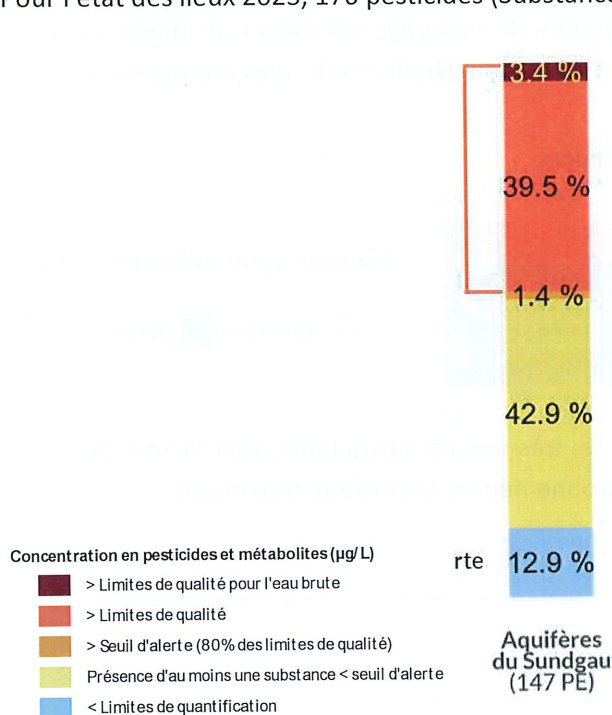
■ >50 mg/L  
■ [40-50]  
■ [25-40]  
■ [10-25]  
■ <=10 mg/L



A l'échelle du Sundgau, on observe une tendance globale à la stagnation, malgré une baisse du taux de points supérieur à 50 mg/L. On remarque des valeurs faibles en nitrates au niveau du Jura alsacien, et des concentrations plus importantes sur le Nord Est du bassin versant de la Largue. Il est à noter qu'aucun point de mesure Sundgauvien ne dépasse la limite de qualité pour les eaux brutes pour le paramètre nitrate (100mg/L).

### Pesticides

Pour l'état des lieux 2023, 176 pesticides (Substances actives et métabolites) ont été recherchés.



43% des résultats sont supérieurs à la limite de qualité. On note une stagnation dans la comparaison entre 2016 et 2023 sur les 41 points de prélèvements communs aux deux inventaires.

On note que 81 des 176 pesticides quantifiés au moins une fois (46%) et que 25 des 176 pesticides ont dépassé au moins une fois les limites de qualité (14%).

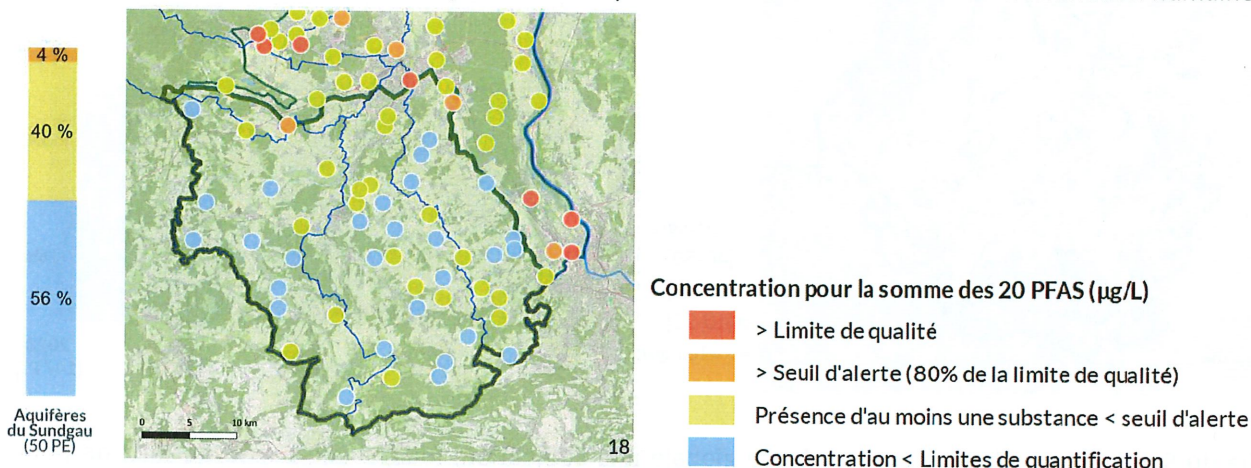
Les substances les plus dégradantes de la ressource sont les Métabolites de l'atrazine / S-métolachlore / chloridazone, qui sont des herbicides de grandes cultures. On note une persistance de substances interdites (substances actives ou métabolites)

### PFAS : per et polyfluoroalkylées,

Les per et polyfluoroalkylées sont des substances persistantes, toxiques, ubiquistes « polluants éternels », utilisées depuis les années 1940. Il existe plus de 10 000 molécules, leurs usages sont multiples tant industriels

que domestiques. Il existe des restrictions d'usage et de production pour certaines d'entre elles (PFOS ,2009) et interdictions (PFOA ,2019 et PFHxS, 2023).

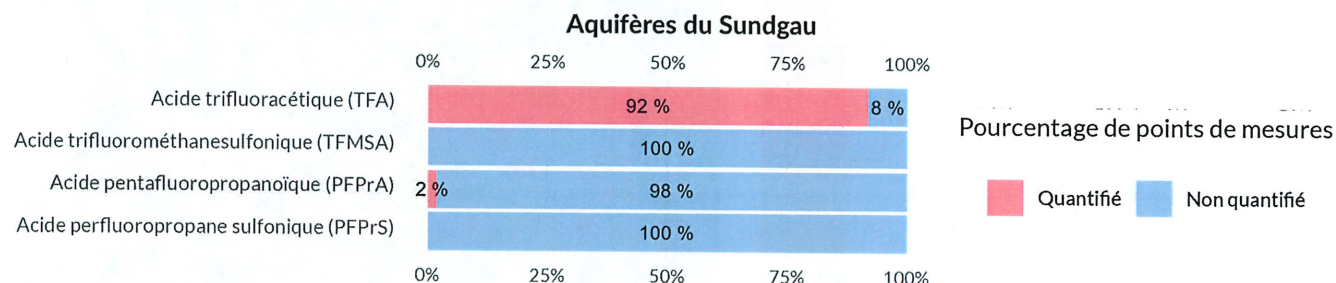
Etat des lieux 2023 pour les 20 PFAS qui sont suivis pour les « eaux destinées à la consommation humaine »



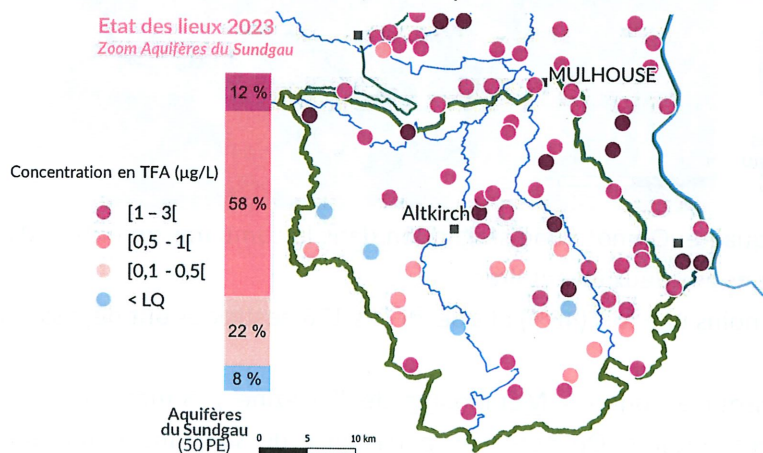
12 des 38 PFAS recherchés sont quantifiés au moins une fois (31%), la diversité de PFAS moins importante qu'en nappe d'Alsace, on note une signature de PFAS ancien dans le Sundgau qui s'explique par les écoulements lents et le caractère inertielle des nappes du Sundgau.

#### Ultra Short PFAS

Les PFAS à chaîne très courte, comprenant moins de 5 atomes de carbone, ont bénéficié d'une première investigation à l'échelle de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau. Quatre molécules ont été recherchées en 2023, dont l'Acide TrifluoroAcétique (TFA).



L'acide trifluoroacétique, est une substance polaire, persistante, très mobile, ubiquitaire, dont la Toxicité est en cours d'évaluation. Elle est de plus en plus détectée dans l'environnement et les milieux aquatiques.



Sources et voies d'émissions connues du TFA :

- Produit de dégradation atmosphérique des gaz réfrigérants perfluorés (ubiquiste)
- Emissions directes d'industries utilisant ou synthétisant du TFA
- Métabolite de pesticides PFAS (Alsace : 16 t en 2022 et 2023)
- Métabolite de produits perfluorés (biocides, produits vétérinaires, médicaments ..)

Les seuils réglementaires d'évaluation des eaux souterraines et des eaux pour la consommation humaine n'a pas encore été définie en France (Allemagne : valeur guide 10 µg/l, Wallonie : valeur guide 2,2 µg/l).

### **Echange au cours et suite à la présentation**

M. REY précise que les données présentées constituent un état des lieux à l'instant « T » par des mesures ponctuelles, qui apportent des points de vigilance.

M. FAESSEL ajoute qu'au niveau de l'animation du SAGE Largue, nous effectuons par la suite une investigation sur les différents points particuliers, pour savoir s'il s'agit d'une contamination locale, (exemple contamination par ruissellement d'un point de prélèvement non protégé telle une fontaine), ou s'il peut s'agir d'une contamination globale de l'aquifère. C'est une chance de pouvoir bénéficier de cet inventaire pour pouvoir anticiper.

Mme MOUQUET, précise que la limite de qualité en France à 0,1µg/L de concentration pour chaque molécule de pesticide est une valeur de vigilance qui nous permet d'être alertés et de diminuer les risques de contamination par d'autres substances non mesurées. L'ARS intègre les données de l'APRONA dans ses suivis, on observe une inertie des métabolites de l'atrazine et le constat que le métolachlore se dégrade plus rapidement que l'atrazine. Au sujet de la révision du classement des métabolites du métolachlore en statut « non pertinent », Mme MOUQUET explique que dans l'attente de la production d'études et de données sur l'impact des métabolites sur la santé, les métabolites sont classés en « pertinents » par défaut. Par la suite, pour le métolachlore ESA, de nouvelles données ont montré que la molécule n'était pas génotoxique, le métabolite a donc été déclassé de pertinent à non pertinent.

M. SPRINGINSFELD regrette la confusion sur la norme de qualité pour les nitrates à 100mg/L pour les eaux brutes. « Les gestionnaires des captages lancent les opérations dès le dépassement des 45 mg/L en nitrate. Il suggère de faire deux cartes pour les pesticides en distinguant les contaminations liées aux produits interdits d'utilisation et ceux aux produits encore autorisés. Sur nos petits aquifères qui n'ont pas de grands volumes de dilution (à l'inverse de la nappe d'alsace), on constate que le travail qu'on fait est encourageant, on voit les résultats. »

Mme MOUQUET précise qu'il faut distinguer la norme de qualité pour l'eau brute fixée à 100 mg/L pour les Nitrates, à la norme pour l'eau potable distribuée, à 50mg/L. Une collectivité aurait le droit de prélever de l'eau jusqu'à 100mg/L de nitrate, mais a l'obligation de la traiter pour abaisser la concentration sous les 50mg/L pour la rendre potable et la distribuer. Dans les Déclarations d'Utilité Publique des captages, il peut y avoir des réglementations plus fortes sur les ressources fragiles, ce qui permet de lancer les actions. On cherche à avoir une eau potable sans traitement.

M. NASS remercie l'APRONA pour le partage des résultats, dans un contexte où la profession agricole s'investit véritablement sur le sujet, les résultats sont encourageants, notamment sur les nitrates. Malgré un contexte compliqué avec les aléas climatiques, la succession des sécheresses et des fortes pluies, des difficultés à biner en année humide pour le désherbage, on note une diminution de consommation de produits phytosanitaires. On remarque un travail de plus en plus précis des agriculteurs, grâce au suivi sanitaire et au conseil de précision. Nous avons des inquiétudes sur des plantes invasives dans les cultures comme le datura.

L'enjeu sur le bassin versant de la Largue que nous partageons avec l'EPAGE, c'est l'élevage. La Région Grand Est lance un plan « ambition élevage » pour maintenir les efforts de la profession, dans un contexte où plus de 100 000 exploitations agricoles ont disparu en France, avec l'incertitude liée au MERCOSUR et la guerre en Ukraine. Il y a aussi la problématique du bio, notamment au niveau du lait, car aujourd'hui sur le territoire, 30% du lait bio du Grand Est n'est plus valorisé en bio. Il faut tout faire pour préserver le bio.

M. DITNER, précise que le Bio est en crise de débouchés depuis 2022, crise liée à la baisse du pouvoir d'achat. On voit des indices de reprise, mais on reste en alerte. Par son mode de production sans engrais de synthèses ni pesticides de synthèse, la solution du bio a toute sa place pour la résolution des problématiques de qualité de l'eau. La vente directe marche bien, mais pour la filière longue, c'est plus difficile. Il faut un rebond de la consommation qui est atteignable notamment si l'Etat et les collectivités jouent le jeu par le respect de la loi Egalim. L'abandon des aides au maintien du bio par l'Etat, ainsi que le blocage du « Paiement pour Services Environnementaux Bio » n'arrangent en rien la situation. La transition vers les pratiques vertueuses de l'agriculture bio doit être aidée, ça ne peut pas marcher si l'on se base uniquement sur le marché.

M. DIETMANN déplore le désengagement de l'Etat sur l'agriculture biologique, il ne faut pas se gêner pour le dire dans les SAGE.

M. SPRINGINSFELD explique, qu'il faut rassurer les consommateurs d'eau qui ont la chance de bénéficier de l'analyse de 220 molécules pour le suivi de la qualité de l'eau du robinet. Dans d'autres régions comme le Nord de la France ce sont seulement une trentaine de molécules qui sont recherchées.

Mme MOUQUET Explique que c'est un groupe de travail qui détermine les molécules qu'on recherche, la doctrine de Grand Est a été reprise pour être au plus proche du terrain, on est passé de 202 à 210 molécules. Il est vrai que le contexte alsacien est unique, notamment grâce à l'inventaire de l'APRONA, dont n'ont pas la chance de bénéficier les autres départements du Grand Est.

### **3. Bilan annuel de l'animation du SAGE Largue, délibération sur le rapport annuel des travaux de la CLE et des perspectives de la gestion des eaux (code de l'environnement R 212-34).**

M. FAESSEL présente le bilan annuel de l'animation du SAGE Largue 2023, en décrivant les derniers résultats des suivis de la qualité de l'eau produits par l'Agence de l'eau Rhin Meuse sur les huit stations de mesure du bassin versant de la Largue :

La Largue à Seppois-le-Bas, Friesen et Spechbach, le Largitzenbach à Friesen, l'Elbach à Wolfersdorf, le Traubach à Traubach-le-bas, le Soultzbach à Balschwiller, le Spechbach (Krebsbach) à Spechbach, le Weihergraben à Illfurth, le Roesbach (Ballersdorf) à Hagenbach.

La qualité des eaux de la Largue est bonne (vert) pour les paramètres généraux à Seppois-le-Bas, puis se dégrade au fil de son écoulement vers l'aval, en qualité moyenne (jaune) à cause du paramètre « phosphore » à Friesen (dépassement ponctuel aux fortes pluies) plus à l'aval à Spechbach la qualité est confirmée en moyenne (jaune) pour les paramètres « phosphore » et « phosphate » à Spechbach (dépassement saisonnier lors des faibles débits) Pour les affluents, la situation est plus dégradée, avec un état évalué à médiocre (orange), par rapport au paramètre oxygène, aux nutriments (phosphore), pour le Soultzbach, le Spechbach, le Traubach et le Roesbach. Ces mesures réalisées à proximité de la confluence avec la Largue ne reflètent pas forcément une dégradation de la qualité de l'eau sur l'ensemble du linéaire de la masse d'eau. Le résultat peut être influencé par des rejets proches du point de prélèvement. Aussi sur les affluents, les mesures sont réalisées à fréquences trimestrielles, alors que pour la Largue, les mesures à fréquences mensuelles permettent une meilleure compréhension et de minimiser l'influence de la météo lors du prélèvement.

M. SPRINGINSFELD note l'écart entre les observations de terrain dans le Jura alsacien et le classement de la masse d'eau Largue 1 en état moyen (proche du bon état) et demande comment cela s'explique.

M. FAESSEL explique que la station de mesure de la qualité des eaux de la masse d'eau Largue 1 se situe à Seppois-le-Bas. Or, le contexte hydrogéologique varie énormément entre l'amont qui se situe sur une base karstique, fortement impactée à l'étiage (baisse importante des débits et des capacités de dilution des rejets) et l'aval qui bénéficie déjà des apports importants d'eau fraîche des sources des cailloutis du Sundgau. A la station de mesure de Seppois-le-Bas, la Largue a bénéficié de la contribution des sources et de l'affluent Grumbach, qui

permettent d'assurer un étiage plus confortable. Alors que sur Courtavon et jusqu'à l'amont de Seppois-le-Haut, le débit à l'étiage est très faible, ce qui implique que les rejets impactent très fortement la qualité physico chimique des cours d'eau. C'est pourquoi, le Président de la CLE avait rencontré le Président de la CC Sundgau, M. FREMIOT pour le sensibiliser à cette problématique par rapport au choix de partir sur l'assainissement non collectif sur les communes non équipées en assainissement collectif du Jura Alsacien.

M. SPRINGINSFELD explique que la Communauté de Communes Sundgau qui a repris la compétence assainissement, se trouve dans des difficultés liées au fait que les communes n'avaient rien engagé en leur temps, alors qu'il existait des dispositifs d'aide pour l'assainissement collectif sur ce secteur, à l'Agence de l'Eau. Ces dispositifs ne sont plus mobilisables aujourd'hui.

M. DIETMANN explique qu'avec le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, cela peut changer favorablement. Il alerte sur la baisse des débits (-25 à -40%) des cours d'eau, et la dégradation des conditions d'oxygénation à l'étiage. « Cela ne tient plus sur le secteur Largue Amont. On va à la casse des milieux aquatiques, et derrière suivront les contentieux européens.

M. FAESSEL présente les dernières données sur l'état quantitatif des masses d'eau du bassin versant de la Largue au niveau des eaux superficielles et souterraines. Il évoque les particularités du fonctionnement des cailloutis du Sundgau, de ses nappes perchées à recharge lente, et des étiages exceptionnels qu'a connu le bassin versant de 2018 à 2023. Le bassin versant de la Largue était le seul secteur en étiage marqué en 2024 dans le bulletin de suivi de l'étiage, soit la situation la plus défavorable du grand Est.

M. MORICE demande si la baisse d'un quart du débit résulte de la baisse d'un quart des précipitations ?

M. FAESSEL répond que l'on n'observe pas systématiquement une baisse des précipitations totale annuelle, mais plutôt une modification du régime des pluies, moins de neiges, plus de pluies tempétueuses ou orageuses, qui auront tendance à ruisseler plutôt qu'à s'infiltrer, suivies de périodes sèches hivernales avec des vents d'Est séchant ou des périodes sèches estivales favorisant l'évapotranspiration à l'infiltration.

M. DIETMANN ajoute que l'évolution de la couverture des sols et de la vie des sols peut également influencer l'infiltration, favoriser le ruissellement et amoindrir la recharge des nappes. Aujourd'hui, on est dans l'angoisse au sujet des MAEC, dispositif lancé en 1993 avec les conventions herbe entre les agriculteurs et le SMARL dans la zone inondable de la Largue. Le dispositif a aujourd'hui fortement évolué et on risque de voir disparaître des prairies dans les zones à enjeux eau.

M. NASS explique que les agriculteurs travaillent pour déplacer les prairies temporaires qui sortent du dispositif MAET, pour pouvoir maintenir les prairies dans les zones à enjeux. Une stratégie MAE est en train d'être remontée. Il remercie les collectivités pour leur soutien notamment par les Paiements pour Services Environnementaux. Au niveau de la valorisation des prairies, on note l'apparition d'un nouvel acteur de la collecte laitière (Alsace Lait) avec une bonification pour le lait de pâturage, qui permet de valoriser l'effort des éleveurs.

M. FAESSEL présente le contexte et l'avancement sur le point de vue quantitatif, en se référant au « Plan Eau » et fait part de la réunion technique organisée dans le cadre de l'animation du SAGE, avec l'objectif d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des cailloutis du Sundgau, suite à l'étude bibliographique réalisée par l'APRONA qui préconisait l'équipement de piézomètres complémentaires sur le territoire. Cette piste a été abordée avec l'Agence de l'Eau, le BRGM et l'APRONA. Il en ressort que pour l'Agence de l'Eau, la mise en place d'un nouveau réseau de suivi piézométrique sur les cailloutis du Sundgau ne constitue pas une priorité, qu'il y a plutôt lieu d'orienter vers l'action comme l'amélioration des rendements de réseau d'eau potable et la lutte contre les ruissellements.

M. SPRINGINSFELD, suggère d'appuyer la demande d'un réseau piézométrique complémentaire sur le Sundgau au niveau de l'AERM par une délibération commune. Il est important de mieux connaître le fonctionnement de la nappe des cailloutis, car malgré l'automne pluvieux, certaines nappes ne remontent pas.

M. DIETMANN prend note de cette suggestion, et s'engage à poursuivre les échanges avec les acteurs pour travailler cette question.

M. FAESSEL présente les enjeux et les actions menés sur le thème des milieux aquatiques, ainsi que les enjeux transversaux. Il fait le point sur les dossiers « Loi sur l'Eau » soumis à la CLE pour information ou pour avis.

M. DIETMANN, demande s'il y a des questions ou observations par rapport au rapport d'activité 2023 transmis en document de travail pour la réunion.

Mme OESTERLE, Alsace Nature, demande si le lien est fait entre les taux de pesticides et les maladies.

Mme MOUQUET explique que l'ensemble des ressources destinées à l'eau potable sont analysées sur une liste de pesticides continuellement actualisée par rapport à l'évaluation des usages des molécules. Les analyses sont transmises aux collectivités en charge de la production et de la distribution de l'eau potable qui en cas de dépassement des normes mettent en place des programmes de mesures.

Mme OESTERLE précise sa question du point de vue épidémiologique, ainsi qu'au niveau de la profession agricole.

Mme MOUQUET précise que de manière générale, il est estimé que l'eau potable contribue à hauteur de 5 à 10 % à l'exposition en pesticides des usagers, alors que l'alimentation représente une part bien plus importante. Un focus est fait sur l'eau parce que c'est très surveillé et affiché.

M. NASS ajoute que la Mutualité Sociale Agricole travaille sur le sujet avec les agriculteurs, et la chambre d'agriculture sensibilise sur la protection des utilisateurs.

M. DIETMANN propose de passer à la délibération pour la validation du compte-rendu d'activité 2023 qui sera transmis à la Préfecture.

La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité le compte rendu d'activité 2023 de la Commission Locale de l'Eau.

#### 4. Discussion et délibération sur l'opportunité de la révision du SAGE Largue conformément à l'article R. 212-44-1 du code l'environnement

M. FAESSEL rappelle le code de l'environnement qui prévoit à son Article R212-44-1 que : « *La commission locale de l'eau délibère sur l'opportunité de réviser le schéma tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma ou de sa dernière révision* ». Il présente l'historique du parcours administratif du SAGE et la dernière révision approuvée le 17 mai 2016. « L'approfondissement des enjeux quantitatifs de la ressource en eau devient nécessaire, en réponse aux étiages extrêmes observés entre 2018 et 2022, il y a lieu de valoriser le retour d'expérience issu de ces événements et d'œuvrer à l'application de la mesure 10 du plan eau. En préalable à la révision, il y a lieu de consolider la connaissance sur l'aspect quantitatif avant d'entamer la révision du SAGE, par la réalisation d'une étude de type débit prélevable, ou étude dite « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) ». »

M. DIETMANN demande s'il y a des questions au sujet de ce point et présente le projet de délibération.

M. DITNER demande si le type d'étude mentionné vise à établir un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

M. FAESSEL répond que l'étude permettra d'assoir les propositions de disposition administrative et réglementaire à prévoir dans le nouveau SAGE, et si besoin de permettre d'envisager un PTGE.

Mme MOUQUET demande s'il y a un délai réglementaire pour effectuer la révision du SAGE.

M. FAESSEL répond qu'il n'y pas de délai imposant la révision du SAGE, il faut s'assurer du lien de compatibilité entre le SDAGE Rhin et le SAGE Largue.

M. DIETMANN propose de délibérer. La Commission Locale de l'Eau décide à l'unanimité de ne pas engager immédiatement la révision du SAGE, mais de compléter préalablement les connaissances notamment sur les enjeux quantitatifs et d'animer les débats et échanges sur les questions de partage de la ressource. Ceci permettra de réviser le SAGE avec des bases sereines tant en termes de données disponibles permettant la compréhension des nouvelles problématiques qu'en terme de mobilisation des acteurs.

La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité la délibération sur le report du lancement de la révision du SAGE Largue.

## Divers

M. SPRINGINSFELD souhaite féliciter les Elus du bassin versant de la Largue qui parlent d'une seconde révision du SAGE, alors qu'il se bat pour faire émerger un SAGE III Amont, et que toutes les portes se ferment.

M. CONSTANTAKATOS est Président de la CLE du SAGE Allan depuis 2021, le SAGE Allan a été approuvé en 2019 : « Je suis très satisfait d'être invité à la CLE du SAGE Largue, satisfait de voir le travail que vous réalisez. Je remarque que vous avez 15 années d'avance sur nous. Le SAGE Allan, c'est 6 collectivités, 250 000 habitants, avec des problématiques politiques qui sont beaucoup d'obstacles à surmonter pour structurer la gouvernance de l'eau. Notre SAGE n'a pas la chance de s'appuyer sur un EPAGE, l'animatrice est employée par l'EPTB. Nous sommes intéressés pour partager votre expérience. »

Mme Hélène LAMBERT, coordonnatrice du SAGE Allan : « On est très content de ce partage et des échanges en tant que SAGE voisin, on a des enjeux et des sujets communs (nappes des cailloutis, étangs, financement etc...), il y a également des actions intéressantes dans le Territoire de Belfort, avec par exemple la démarche « eau d'ici » menée par la CC Sud territoire avec les acteurs agricoles.

M. DIETMANN remercie M. KONSTANTAKATOS et Mme LAMBERT pour les échanges et l'association mutuelle aux Commissions Locales de l'Eau du SAGE Allan. « En plus de partager des enjeux, nous partageons également des masses d'eau souterraine et des cours d'eau. »

M. DIETMANN remercie l'ensemble des membres de la CLE du SAGE Largue et des intervenants, pour leur participation et la pertinence des échanges.

M. Daniel DIETMANN

Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE LARGUE

